



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 18 janvier 2022

SALAIRES

MAÎTRISES ET CADRES, AGISSONS POUR NOS SALAIRES ET NOS QUALIFICATIONS !

Exigeons la reconnaissance par le salaire des savoir-faire et des qualifications acquis par les années d'études, la formation et l'expérience.

La Fédération CGT des cheminots a déposé un préavis de grève pour la journée du 27 janvier 2022.

Ne nous laissons pas abuser par nos directions qui souhaitent rémunérer, de façon non liquidable, avec des éléments variables, parfois éphémères, l'employabilité des salariés et déclinier des « mesurette » pouvoir d'achat, financées par l'argent public. Cette politique accompagne la dégradation de nos conditions de vie et de travail. Elle précarise notre rémunération.

Les qualifications des maîtrises et des cadres s'acquièrent avec les diplômes, les formations qualifiantes et l'expérience acquise. **Les responsabilités confiées aux maîtrises et aux cadres s'appuient sur leurs capacités techniques à les appréhender. Elles doivent être reconnues par un véritable salaire !**

La Fédération CGT des cheminots exige des augmentations générales des salaires et un statut social avec une grille des salaires au niveau de la branche, regroupant l'ensemble des cheminots, cadres permanents, contractuels et cheminots des entreprises privées, des agents d'exécution aux cadres supérieurs avec une première position de rémunération à 2 000 € brut. Cette grille doit être indexée au minimum sur le véritable coût de la vie !

Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées à leur juste valeur !

Les compétences et les qualifications appartiennent aux salariés ! Une fois que les savoir-faire sont acquis, ils doivent être reconnus par des qualifications et payés tout au long de la carrière. **La CGT refuse la mise en concurrence des salariés sur un marché du travail** qui dépendrait de son lieu de vie, de son métier ou des risques des tâches. Le travail n'est pas une marchandise.

Le ferroviaire exige une technicité qui s'acquiert sur le long terme. **Un système juste de parcours professionnels garantit un service public sûr, fiable et moderne.**

Les cheminots de tous collèges doivent être acteurs de leur progression professionnelle. L'UFCM CGT revendique des droits et s'oppose à l'arbitraire patronal. Lorsque les parcours professionnels sont uniquement organisés par la détection des « potentiels » sans être liés aux formations, à l'expérience ou aux diplômes, l'injustice est reine.

Nous sommes au service de la production ferroviaire, de sa qualité et de ses progrès futurs, et nous devons être reconnus en tant que techniciens, experts et encadrants.

Revendiquons, ensemble, des formations qualifiantes à la main du salarié qui garantissent un parcours professionnel dans les entreprises ferroviaires.

Suite à la mascarade de la négociation salariale du 17 novembre 2021, la Fédération CGT des cheminots et son UFCM appellent à mettre la pression, notamment pour la réouverture de négociations.

Les maîtrises et cadres, conscients de leur utilité pour l'organisation de la production ferroviaire, ont un véritable pouvoir d'agir. Un statut social et une grille unique, c'est aussi, pour les encadrants de proximité, la possibilité d'occuper ses responsabilités avec transparence et équité.

Tous ensemble, mobilisons-nous pour des salaires en reconnaissance de nos qualifications,

le 27 janvier 2022.

